



Le jeudi 15 octobre 2026 à 19 h 45, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 9 octobre 2026 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Martin LEPOUTRE, Maire, M. Didier DUPE, Mme Emilie DECARNE, M. Pierre DELZENNE, Mme Anusha BENOIT, M. John EVLARD, Mme Mathilde DESNOULEZ, M. Antoine SENLIS, Mme Camille BOURDON, Adjoint au Maire, Mmes Micheline DEPOORTER-COEMAN, Isabelle D'HERBIGNY, MM. Laurent GHEYSENS, Anthony ROCHER, Gaël MARTIGNY, Pierre GANGLOFF, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. David TOILLON, Louis MAHIEU, Mme Fanny MIELLET, M. Alexandre SAUVAGE, Mmes Noémie D'HALLUIN, Laurine DELARGE-DENIS, MM. Christian HERREMAN, Jérôme FISMAN, Jean-Michel HOVART conseillers municipaux

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Emmanuelle TRENTESAUX (à Mme Camille BOURDON), Mme Francine VANCAEYZEELE (à M. Christian HERREMAN), M. Yves PAUL (à M. Jean-Michel HOVART)

Absente excusée : Mme Valérie ROBIN

N° 26-4-14

Plan Local d'Urbanisme (PLU3)

Procédure de modification

Demandes proposées par
la commune de Bondues

Rapport de M. Antoine SENLIS,
Adjoint au Maire

Procédure d'évolution du PLU – Liste des demandes proposées par la commune.

Le 28 juin 2024, la MEL a approuvé son premier Plan local d'urbanisme couvrant 95 communes : le PLU 3. En décembre dernier, une première série d'évolution a été approuvée par le Conseil Métropolitain, témoignant de l'adaptation continue du PLU aux besoins du territoire.

Cette adaptation continue devra se poursuivre dans ce mandat notamment pour intégrer dans le PLU les objectifs de la loi Climat et Résilience adoptée en 2021, qui fixe l'objectif de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Ce cap réinterroge les stratégies d'aménagement des territoires pour préserver les terres agricoles naturelles et forestières des effets de l'urbanisation.

S'est ainsi engagé dans le pays un important processus de refonte des documents d'urbanisme. Les régions ont d'abord eu à réviser leurs Schéma Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité de Territoires (SRADDET) entre 2021 et 2024. Puis, les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT) ont entamé leur révision afin de mettre en compatibilité avec les orientations fixées par les SRADDET. Enfin, les Plans Locaux d'Urbanisme seront révisés pour intégrer les objectifs de la loi Climat Résilience qui auront été déclinés dans les Scot.

La région des Hauts-de-France a adopté son SRADDET modifié en novembre 2024. Le Syndicat Mixte du Scot de LILLE METROPOLE a engagé la révision du Scot par délibération du 26 février 2025, dont la concertation est en cours. La MEL ne pourra engager la révision du PLU qu'une fois le projet de nouveau SCoT stabilisé, et se dotera ainsi d'un PLU 4 révisé sur la seconde partie du mandat 2026-2032.

Au regard de ce calendrier, le Président de la Métropole Européenne de Lille a souhaité lancer une procédure d'évolution du PLU 3 en cette fin d'année 2026. Ainsi, les équipes municipales peuvent solliciter des ajustements du document, sans devoir attendre la révision générale du document prévue en seconde partie du mandat.

Ces demandes d'ajustement, formulées par délibération des conseils municipaux, doivent s'inscrire dans les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU 3, et rejoindre les objectifs de la politique d'aménagement portée par la Métropole.

Liste des demandes d'évolutions du PLU 3 proposées par la commune :

- Demande de modification pour réduction du périmètre IPAP n° U003 sur le site des « Caves Delannoy » afin de permettre la valorisation de ce patrimoine en mauvais état et permettre la création d'un projet de logement (cf. : Fiche de renseignement MEL + photos)
- Demande de modification pour l'instauration d'un Emplacement Réservé de Superstructure (ERS au profit de la ville), sur la parcelle cadastrée en BO 31, Allée du Couvent, afin de permettre la réalisation d'un parking d'environ 8 places (cf. : document ci-joint)
- Demande de modification pour l'instauration d'un Emplacement Réservé de superstructure (ERS au profit de la MEL), rue Fouquet Lelong afin de permettre l'élargissement de la rue et créer un parking longitudinal pour les habitants du secteur (cf. : document ci-joint).
- Demande de modification pour l'instauration d'un Emplacement Réservé de superstructure (ERS au profit de la ville) pour extension du parking de la MEL d'environ 10 places nouvelles, au carrefour de la Patte d'Oie (cf. : document ci-joint)
- Demande de modification pour réduction du périmètre EBC et du périmètre ENR afin de permettre à l'Etablissement de la Croix Blanche de se développer par la construction de nouveaux bâtiments et équipements autour d'une redistribution des flux de circulation à l'intérieur de leur emprise. Malgré des demandes de modifications localisées principalement sur la ville de Roncq, la ville de Bondues soutient ce projet avec pour objectifs de fluidifier et de sécuriser la circulation sur les grands axes alentours.
- Demande d'instauration d'un IBAN pour l'ex Maison de M. Casimir Destombes, Chemin Saint Georges, en plus de l'IPAP n°A021 existant, afin de permettre un changement de destination pour ce bien à restaurer et à mettre en valeur.

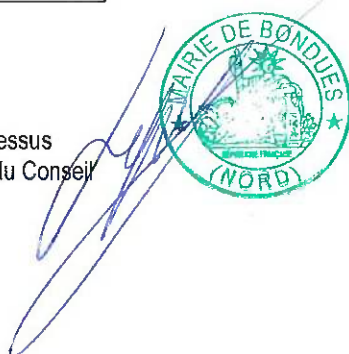
Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- De solliciter l'examen par la MEL, dans le cadre de sa prochaine procédure d'évolution du PLU, de l'ensemble des demandes exposées dans la présente délibération.

Travaux Préparatoires
CG du 6 octobre 2026

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



Laurine DELARGE-DENIS
Conseillère Municipale
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely belonging to Laurine DELARGE-DENIS, the Municipal Councillor and Secretary of the meeting.